

## HORAIRES

Du mardi au vendredi :  
de 10h à 13h et de 14h30 à 19h  
Sur rendez-vous les lundi et samedi

Pendant les horaires de fermeture,

- l'agence reçoit sur rendez-vous
- vous pouvez nous contacter au :

**04.76.03.24.09**

Un transfert d'appel vous dirigera vers  
notre négociateur de permanence.

## HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Montant de la transaction compris		% perçu en TTC	
entre	et	Terrains	Autres biens
0 €	50 000 €	10%	10%
50 001 €	80 000 €	9%	8%
80 001 €	100 000 €	8%	7%
100 001 €	200 000 €	7%	6%
200 001 €	1 000 000 €	6%	5%
au-delà		5%	4%

Avec un minimum de 1500 € TTC d'honoraires perçus pour une transaction.  
En cas de gestion d'une division de terrain, le % ci-dessus est augmenté d'un point.

Les honoraires peuvent être spécialement négociés, en particulier dans le cas de ventes multiples, de vente de programmes neufs, de lots de lotissement.

- En cas de délégation d'un confrère, et dans le cadre des mandats SIA, les honoraires applicables sont ceux du mandataire détenteur du mandat.
- Estimation : 200 € TTC, déductibles des honoraires de vente en cas de vente.
- Immobilier d'entreprise : 8% (de 0 à 500.000 €), 6% au-delà
- Le montant des honoraires de vente est un % du montant total de la transaction (sauf honoraires spécialement négociés).